01/10/2014

Serge Dassault soupçonné d'association de malfaiteurs

Le plaignant, Fatah Hou, avait été grièvement blessé de trois balles de calibre 38 par un homme présenté comme un proche de Dassault le 19 février 2013.

Serge Dassault dans son bureau du rond-point des Champs-Élysées. © JDD/GILLES BASSIGNAC/SIPA

Une information judiciaire contre Serge Dassault a été ouverte à Évry pour association de malfaiteurs, après la plainte d'un homme sur fond de soupçons d'achats de vote à Corbeil-Essonnes, a-t-on appris mercredi de source judiciaire, confirmant une information du *Monde*. Le plaignant, Fatah Hou, grièvement blessé de trois balles de calibre 38 par un homme présenté comme un proche de Dassault le 19 février 2013, reproche au sénateur UMP d'avoir participé à l'élaboration d'un stratagème en vue d'organiser son arrestation et celle de deux autres hommes au Maroc, afin de les éloigner de Corbeil-Essonnes (Essonne), dont Serge Dassault a été maire jusqu'en 2009.
En janvier 2014, il avait déjà déposé une plainte, classée sans suite par le parquet. Une nouvelle plainte avec constitution de partie civile a alors été déposée, ce qui entraîne quasi automatiquement la saisie d'un juge d'instruction et l'ouverture d'une information judiciaire. « *J'ai saisi le juge d'instruction depuis plusieurs mois et avant même que le parquet ne fasse connaître l'issue de son enquête préliminaire, qui ne me surprend pas* », a précisé à l'AFP **Me Dosé, l'avocate de M. Hou**. Le successeur de Serge Dassault à la mairie, Jean-Pierre Bechter, le responsable du service des sports de la ville et un diplomate marocain sont également visés par la procédure. Celle-ci vient s'ajouter à une enquête à Paris sur un système présumé d'achat de votes dans les quartiers sensibles de Corbeil-Essonnes, dans laquelle MM. Dassault et Bechter ont été mis en examen.

Écoutes téléphoniques

La plainte de Fatah Hou trouve son origine dans des interceptions de conversations téléphoniques entre Jean-Pierre Bechter et son responsable des sports, réalisées dans le cadre d'une autre enquête. Selon la plainte, ces écoutes démontrent que les quatre hommes visés avaient « *mis en place un plan précis tendant à faire interpeller et incarcérer au Maroc sous des prétextes fallacieux* » Fatah Hou, pour l'empêcher « *de révéler ce qu'il savait sur le degré*

de corruption » dans la ville. La plainte fait état d'un déjeuner le 14 février 2013 entre MM. Dassault, Bechter et un responsable de l'ambassade marocaine.
« *Quand ils vont arriver au Maroc, ils vont être surpris de l'accueil* », dit ainsi M. Bechter dans une des conversations tenues entre le 13 et le 18 février. Entendu en juin, Jean-Pierre Bechter a réfuté tout complot, expliquant qu'il s'agissait de « *prévenir les familles* » dans ce pays que leurs « *enfants déconnaient* ». L'information judiciaire est également ouverte pour « *collecte de données personnelles* » et « *corruption active et passive* ».